

Campagne timide des partisans et passivité de l'opposition

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3779 - Mercredi 27 janvier 2016 - Prix : 10 DA

Le Premier ministre examinera l'état du programme de développement

Sellal aujourd'hui à Laghouat

Page 3

APW de Tizi Ouzou

En baisse, le budget primitif de la wilaya adopté

Page 4

Un indice à prendre sérieusement en compte

Par Mohamed Habili

Le monde est-il à la veille d'une nouvelle phase de récession, à l'image de celle qu'il a connue dans la foulée de la crise financière de 2008, si ce n'est en pire ? Bien des indices le laissent penser en tout cas : importante chute boursière en manière de sinistre coup d'envoi pour la nouvelle année, ralentissement désormais avéré de l'économie chinoise, dont la croissance pour 2016 est estimée à 6,5 %, bien en deçà de la moyenne habituelle des 9-10%, récession déjà effective des économies russe et brésilienne, atonie sans surprise des grandes économies occidentales, même si la première d'entre elles, l'économie américaine, affiche des résultats prometteurs, en matière d'emploi notamment. Ces indices ont ceci de commun qu'ils ne sont pas nouveaux, cela fait plusieurs mois que les observateurs ont les yeux rivés dessus. Or ils ne sont pas les seuls qu'il faut prendre en compte, dans l'exercice, pour le moins risqué, consistant à mesurer les chances de voir enfin la relance partir sur des bases solides et durables. Le taux d'inflation en est un tout aussi significatif de la tendance qu'il est raisonnable de voir dominer dans les semaines et mois à venir.

Suite en page 3

Plus de 55 000 décès sur une période de quinze ans

Hécatombe sur les routes

● Tizi Ouzou/Sept des 17 unités en projet opérationnelles avant juillet



PH > D. R.

Le nombre d'accidents enregistrés durant la période 2000-2015, soit quinze années, s'élève à 375 581 avec plus de 55 000 décès et 600 000 blessés, soit plus d'un demi-million, selon un bilan annuel du commandement de la Gendarmerie nationale.

Lire page 2

Importation de lait

Nette baisse de la facture

Page 5

Archéologie

Les vestiges des fouilles de la place des Martyrs en phase d'analyse

Page 13

Plus de 55 000 décès sur une période de quinze ans

Hécatombe sur les routes

■ Le nombre d'accidents enregistrés durant la période 2000-2015, soit quinze années, s'élève à 375 581 avec plus de 55 000 décès et 600 000 blessés, soit plus d'un demi-million, selon un bilan annuel du commandement de la Gendarmerie nationale.

Par Louiza Ait Ramdane

Le terrorisme routier sévit encore et toujours, ascendant dramatiquement sa courbe infernale du nombre de morts. Selon le colonel Abdelhamid Kerroud, responsable de la communication à la Gendarmerie nationale, la période allant de 2000 à 2015, a été des plus meurtrières avec 55 350 décès et plus d'un million de blessés (653 249) dont 20% sont handicapés à vie.

Le bilan de la gendarmerie sur les accidents de la route durant l'année écoulée est tout aussi tragique que les précédents. 3 801 personnes sont mortes et 36 657 autres blessées dans 20 361 accidents de la circulation sur le territoire national. Même si le bilan de l'année écoulée est jugé positif et en baisse par rapport à l'année 2014, le phénomène des accidents de la circulation demeure préoccupant, au regard du nombre de morts et de blessés qu'il engendre et dont les causes s'expliquent par l'inconscience des usagers de la route vis-à-vis du code de la route.

Cette baisse est due essentiellement, selon le colonel Kerroud, à un contrôle et une rigueur plus stricts et au déploiement de la Gendarmerie nationale sur tous les axes routiers.

Chaque jour, 55 accidents de la circulation sont enregistrés, causant 10 décès et 100 blessés, indique le colonel Kerroud. Ces accidents de la circulation qui surviennent chaque jour



dans les périmètres extra-muros relèvent de la compétence de la gendarmerie qui couvre 85% de réseau routier.

Pour ce qui est des causes des accidents, le facteur humain demeure la principale cause, en raison notamment du non-respect du code de la route, avec 91,76%. L'excès de vitesse vient en tête des infractions du code de la route à Alger, dont le non-respect des feux de signalisation et de la distance de sécurité. Ceci implique des coûts économiques très importants. Les tranches d'âge entre 25 et 29 ans et les nouveaux permis, sont les premiers responsables des accidents et les plus exposés à ce risque avec 5 837 cas, soit

18,27% des usagers de la route. Concernant la répartition des accidents de la circulation selon l'ancienneté du permis de conduire, le même bilan fait état de 20 937 cas d'usagers ayant un permis de conduire de moins de cinq ans, soit un total de 65,55%. Sur les 31 941 véhicules impliqués dans les accidents de la route durant la même période, 73,59% concernent les véhicules légers, 14,54% représentent des véhicules de marchandises et 03,81% sont des véhicules de transport publics de voyageurs.

Selon le même bilan, Alger vient en tête des wilayas qui ont connu le plus grand nombre d'accidents avec 1 316 acci-

dents, soit un taux de 06,46%, suivie de la wilaya de Ain Defla avec 823 accidents et de M'sila avec 731 accidents. On apprend également que l'autoroute Est-Ouest a enregistré 1 345 accidents de la circulation, ce qui représente un taux de 06,61%, soit une baisse de 107 accidents (-07,96%).

Selon l'officier de la GN Mouradi Kamel, qui a présenté le bilan annuel, les plus grands accidents sont survenus dans la wilaya de Tamanrasset, causant 12 morts et 29 blessés. L'année écoulée a connu également une hausse des contraventions estimées, selon le même officier, à 2 197 780, dont 1 513 227 amendes forfaitaires.

Projet de permis pour piéton dans les écoles

La Gendarmerie nationale lance à partir de la semaine prochaine un programme de prévention des risques pour piéton en faveur des écoliers de cinquième année primaire afin de les sensibiliser aux risques des accidents. «C'est un programme pour les enfants afin de leur apprendre qu'ils sont les plus exposés au danger de la route», a expliqué l'officier Chouchlia Ghanem. Des attestations de succès seront remises aux enfants après un examen symbolique sur le code de la route, le 16 avril prochain.

L. A. R.

De nouvelles structures de la gendarmerie seront mises en service à Tizi Ouzou

Sept des 17 unités en projet opérationnelles avant juillet

Poursuivant son déploiement à travers le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, la Gendarmerie nationale va renforcer sa présence à travers de nombreuses localités durant le premier semestre 2016, a indiqué, hier, le commandant local de ce corps de sécurité, le lieutenant-colonel Mahmoudia Idir. Il a précisé que pas moins de 7 unités seront ouvertes dans les localités de Mekla, Azazga, Ain Zaouia, Ait Mahmoud, Timizart, Azeffoune et Tizi Rached, alors que la structure de Mizrana, ayant subi des dégradations l'an dernier quelques jours avant sa mise en service, pourrait également être rouverte après des travaux de réhabilitation.

Le commandant du groupement territorial de la gendarmerie à Tizi Ouzou, qui animait un point de presse consacré au bilan des activités de ses différentes unités durant l'année 2015, a également fait état de quelque 10 autres structures en projet dans le cadre du renforcement du taux de couverture par les mêmes services.

Un taux de couverture de 38,80%

A ce propos, il a précisé que la wilaya de Tizi Ouzou n'est couverte par la gendarmerie qu'à un taux de 38,80% par les

26 unités opérationnelles actuellement, alors qu'il était en 2012 de l'ordre de 29,85%. Toujours selon le même responsable, ces unités couvrent 82,52% du territoire de la wilaya et 77,86% de la population.

2 593 fusils de chasse restitués

La restitution des fusils de chasse à leurs propriétaires s'est poursuivie en 2015 pour atteindre les 2 593 soit un taux de 65% des 5.500 unités concernées par cette opération, toujours selon Mahmoudia Idir qui a précisé que le nombre de cas de fusils de chasse faisant l'objet de litige est de 60.

50 bars clandestins fermés par leurs propriétaires

Abordant la lutte contre les bars clandestins, il a fait état de traitement de 14 affaires durant l'année 2015, tout en soutenant que le redéploiement des gendarmes a eu comme conséquence la fermeture d'une cinquantaine de bars clandestins du propre gré de leurs propriétaires. Sur la même question, Mahmoudia Idir a souligné la difficulté sur le terrain d'intervention de ses éléments du fait que la majorité de ces bars clandestins sont



ouverts dans les maisons où habitent leurs propriétaires. Ces cas nécessitent des mesures d'accompagnement pour permettre aux gendarmes de mener leur mission conformément aux conditions judiciaires indiquées en pareilles circonstances.

Faire baisser les accidents de la route à hauteur de 20%

Le commandant du groupement de la gendarmerie à Tizi Ouzou est également revenu sur le terrorisme routier avec des

chiffres des accidents et des infractions à l'appui de ses dires. Il a ainsi indiqué que durant l'année 2015 quelque 777 accidents ont été recensés dont 58 mortels causant le décès de 63 personnes en plus de 714 blessés. Pour renforcer la lutte contre ce phénomène, le même responsable a annoncé la généralisation du plan Delphine durant l'été prochain à tout le territoire de la wilaya, tout en soutenant que l'objectif pour cette année est de faire baisser ces accidents d'au moins 20%.

Hamid Messir

Projet de révision de la Constitution

Campagne timide des partisans et passivité de l'opposition

■ En attendant que l'avis du Conseil constitutionnel soit rendu public autour du projet de révision de la Constitution dans les prochains jours et que ce texte soit soumis au Parlement, les partis partisans mènent une campagne timide en faveur de ce texte, alors que l'opposition se montre passive, probablement du fait que tout se jouera au niveau parlementaire.



Par Nacera Chennafi

Du côté des partis du pouvoir, c'est le silence, du côté du Front de libération nationale, dont, la direction s'est prononcée deux fois uniquement sur ce texte. La première était au lendemain de la présentation du projet par Ahmed Ouyahia, chef de cabinet de la Présidence et la seconde fois c'était après la réunion du Conseil des ministres qui a vu l'adoption du texte en question et l'élargissement de la proposition relative aux binationaux dans l'article 51.

Au Rassemblement national démocratique, c'est le porte-parole du parti, Seddik Chihab qui mène une campagne en faveur de la révision constitutionnelle. La révision de la Constitution est «un projet de société» qui met en place les jalons d'une Algérie forte et stable, a estimé mardi à Constantine M. Chiheb. «Après la réconciliation nationale et la mise en place des infrastructures de base du pays, le projet de révision de la Constitution est une autre étape devant accompagner les grandes mutations (à) pour une vingtaine d'années au

moins pour aboutir à la libération des initiatives», a précisé M. Chiheb au cours d'un meeting régional. A propos des dispositions de l'article 51 exigeant la nationalité algérienne exclusive pour l'accès aux hautes responsabilités de l'Etat et aux fonctions politiques, et de «la polémique» soulevée par certains membres de la communauté algérienne à l'étranger, le RND continue de défendre cet article à l'inverse du FLN. M. Chiheb a considéré que ceux qui «propagent l'idée d'une exclusion font fausse route», et a soutenu que l'article 24 du projet «assure la protection des droits et des intérêts des citoyens à l'étranger et veille au renforcement de leurs liens avec leur pays d'origine».

Il est à noter que malgré l'amendement introduit sur cet article en l'élargissant à travers une loi qui sera proposée par le Parlement pour définir les missions qui sont concernées par l'exclusion des binationaux, des associations représentant la communauté algérienne à l'étranger continuent de le dénoncer.

Dans ce contexte, le groupe parlementaire du FFS a débattu, au siège national du parti, de

l'avant-projet de révision de la Constitution, lors d'une réunion élargie aux membres de la commission «stratégie politique» du conseil national. Selon un communiqué rendu public par le chef du groupe parlementaire, Chaafaa Bouaich sur son compte «facebook», Mohamed Nebbou, premier secrétaire a réitéré la position du FFS sur l'initiative, en soulignant que «dans le fond comme dans la forme, ce changement constitutionnel n'apporte aucune réponse, et ne peut apporter aucune réponse qui puisse s'attaquer aux causes véritables de la crise». La même source ajoute qu'à l'ouverture du débat, les parlementaires et les membres de la commission «stratégie politique» ont apporté des éléments d'analyse qui mettent en cause cette «initiative». Les participants à la réunion ont expliqué que le problème de l'Algérie ne réside pas dans un texte qui ne sera, d'ailleurs, jamais appliqué.

Par ailleurs, il a été indiqué que le conseil national du parti tranchera, prochainement, de la position à adopter lors de la présentation du texte devant les parlementaires pour son adoption. Toujours dans le camp de l'op-

position, le président de Taliou Houriyat, Ali Benflis continue de se prononcer contre le projet de révision de la Constitution. Pour Benflis, l'Etat de droit signifie une «Constitution scrupuleusement respectée, un équilibre des pouvoirs, une justice indépendante, l'égalité de tous devant la loi, une administration publique impartiale, une liberté d'expression et d'information promue et encouragée et des deniers publics gérés avec rigueur, de manière transparente et au service du seul intérêt général», a-t-il dit lors d'un meeting qu'il a animé cette semaine. Il est à rappeler que l'instance de suivi de l'opposition s'est dit non concernée par la révision constitutionnelle proposée, sachant que dans sa composition, il y a deux partis qui composent le groupe parlementaire de l'Alliance verte (En Nahdha, El Islah). Il y aussi le parti Aldala représenté à l'APN. Cette instance prépare son congrès pour le 27 mars.

L'Assemblée populaire nationale se prépare pour ce rendez-vous ; elle est à l'arrêt, alors que la clôture de la session actuelle est prévue pour le 2 février prochain.

N. C.

Le Premier ministre examinera l'état du programme de développement

Sellal aujourd'hui à Laghouat

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, est attendu mercredi à Laghouat, pour une visite de travail d'une journée, au cours de laquelle il inspectera l'état d'exécution du programme de développement de cette wilaya.

S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du programme du président de la République, le Premier ministre va inaugurer, lancer et visiter plusieurs projets et installations, relevant des secteurs de l'Intérieur et des Collectivités locales, l'Enseignement supérieur, l'Habitat, l'Industrie, l'Energie, les Travaux publics et l'Agriculture.

Sellal, qui sera accompagné d'une délé-

gation ministérielle, va inaugurer à Laghouat l'annexe du centre national de production des titres et documents sécurisés, le centre de recherches en sciences islamiques et civilisation et la faculté de médecine de 2.000 places et qui accueille actuellement 230 étudiants.

Il lancera également un projet 900 logements de type public locatif à Aflou (110 km de Laghouat) et un autre de réalisation d'une cimenterie d'une capacité de 2 millions de tonnes/an dans la commune d'El-Beidha (170 km de Laghouat), avant de visiter une exploitation agricole dans la même commune.

Il poursuivra sa visite par la mise en servi-

ce d'un tronçon dédoublé de 51 km sur la RN-1 reliant Laghouat à Bellil, avant d'inaugurer une unité de recyclage et production de bandes d'emballage en plastique et d'une unité de fabrication de poteaux électriques, toute deux au niveau de la zone industrielle de la commune de Bennacer Benchohra.

Dans la commune de Hassi-R'mel, le Premier ministre visitera le projet d'une centrale électrique (600 MW-726 MW) avec mise en service de deux turbines, dans la zone de Telghimt, avant de visiter le projet d'une station de compression et de poser la première pierre du projet d'une station similaire.

H. Y.

LA QUESTION DU JOUR

Un indice à prendre sérieusement en compte

suite de la page Une

Jusqu'à ces toutes dernières années, sa faiblesse était de bon augure pour les performances d'une économie, une preuve presque aussi fiable qu'une forte croissance que décidément tout va pour le mieux. Ce n'est plus le cas désormais : une inflation trop basse, c'est-à-dire inférieure à 2%, il n'est plus question de s'en féliciter, et encore moins de la rechercher, puisque ce serait la meilleure preuve que ni les salaires ni les profits ne sont ce qu'ils devraient être. C'est ainsi qu'au cours de 2015, il est arrivé que la croissance atteigne 3% aux Etats-Unis, sans que la reprise, un instant proclamée, ne se confirme pour autant, pour la bonne raison que l'inflation était restée trop loin du taux cible de 2%. En deçà de 2%, en effet, on ne s'est pas mis définitivement à l'abri de ce trou noir qu'est la déflation, l'exact contraire de l'inflation ; on risque à tout moment de se laisser absorber par sa grande force d'attraction. Mais cela fait quelque temps que l'inflation est désirée et qu'elle se refuse aux grandes économies occidentales. Il est un indice, par contre, qui pour sa part vient tout juste d'être promu au rang de révélateur de la bonne ou de la mauvaise marche de l'économie mondiale, au même titre que ceux qui ont précédé. C'est le bas prix des matières premières, et tout particulièrement celui des hydrocarbures, qui jusqu'à tout récemment était considéré tout au contraire comme le parfait stimulus pour une économie qui n'en dépend pas pour ses revenus extérieurs. A partir du retournement du marché pétrolier, en juin 2014, jusqu'à ces derniers temps, la tendance générale était pour y voir une chance, une bouffée d'oxygène, dans un contexte économique manquant d'énergie. Un baril de moins en moins cher se traduit par des prix de plus en plus bas à la pompe, pesant en conséquence de moins en moins lourd sur les budgets des ménages, dont le pouvoir d'achat s'en trouve amélioré, ce qui est tout bénéfique pour la marche des affaires. La conjonction de ce cours bas du pétrole, de faible taux d'intérêt, et d'un dollar renchérissant par rapport à l'euro, a été saluée en France notamment comme un don du ciel, comme un coup inespéré, ce qui peut arriver de mieux pour ranimer une économie languissante : l'alignement des planètes. On en est revenu depuis. On sait maintenant que si les prix des matières premières n'arrêtent pas de baisser, c'est parce que l'économie mondiale les demande en quantité décroissante. Et que cela est l'indice d'une aggravation de la crise, non de la relance. Pendant combien de temps l'économie mondiale peut-elle résister à un baril qui ne fait que se déprécier ? Qui peut répondre à cette question pourra prédire quand le baril repartira à la hausse. Et peut-être même quand débutera la vraie relance.

M. H.

3^e Salon national de la formation continue

Pour l'élargissement du crédit à la consommation aux prestations de formation

■ Lors de ce 3^e Salon national de la formation continue, de la formation par apprentissage et du recrutement en alternance, les participants ont recommandé l'élargissement du crédit à la consommation aux prestations de formation.

Par Thinhinene Khouchi



Tenu récemment à Alger, ce 3^e Salon national de la formation continue par mode apprentissage et du recrutement en alternance a pour vocation de mettre en relation au même moment et en un lieu unique les employeurs et organismes de formation professionnelle avec les personnes : apprentis, stagiaires, étudiants, etc... à la recherche d'un emploi ou d'une formation en alternance. Le recrutement par alternance représente aujourd'hui le meilleur moyen pour une entreprise de répondre à ses besoins RH à moindre coût, surtout en période de crise. Les participants à cette manifestation ont ainsi recommandé d'élargir le crédit à la consommation, récemment réintroduit, aux prestations de formation, de sorte, ont-ils argué, à «permettre aux demandeurs d'accéder à la formation de leur choix». Les animateurs de ce Salon ont, par ailleurs, salué l'introduction dans le projet de révision de la Constitution d'une disposition (article 55), laquelle stipule que «l'Etat œuvre à la promotion de l'apprentissage et met en place les politiques d'aide à la création d'emploi». L'apprentissage «doit être le mode privilégié» de la formation professionnelle «initiale pour le

développement des compétences et des qualifications qui doivent déboucher sur une insertion professionnelle au sein des entreprises où s'effectue le stage d'apprentissage», ont-ils également souligné dans leurs recommandations. En outre, les participants ont émis le souhait que le taux de formation par apprentissage atteigne 70% et que les écoles privées participent à l'effort national favorisant ce mode de formation, préconisant que

soient amendés ou révisés, à cet effet, les textes et règlements régissant cette activité. Partant du constat d'un «manque d'adéquation» entre les formations et les spécialités dispensées dans les universités, grandes écoles et autres institutions autonomes, il a été également recommandé la mise en place d'un centre de carrière au niveau de ces établissements de formation. Cette mesure contribuerait à créer des passerelles entre le monde de la for-

mation et celui du travail ainsi que la sphère économique, «à l'image de ce qui existe dans les pays développés». Outre cet apport, ces centres jouent un rôle d'«information et de préparation» des étudiants à l'insertion professionnelle, permettant aux entreprises d'«identifier des profils adaptés à leurs besoins de développement». De ce fait, ils participent aux missions de «veille» et de «feedback» pour les institutions de formation. Rappelons

que les objectifs de ce Salon se résument dans : Faciliter la démarche de recrutement des entreprises sur les offres d'emploi en contrat d'alternance, notamment des handicapés. Faciliter le recrutement par la signature de contrat en alternance entre les entreprises et les candidats. Le Salon propose une mise en relation directe avec les recruteurs de l'alternance et des organismes de formation. Ils informeront sur ces modes de formation, sur les diplômes accessibles par ce biais et les spécificités de chaque contrat. De nombreuses écoles publiques et privées qui offrent des formations qualifiantes et diplômantes dans de nombreux secteurs d'activité seront présentes. Faciliter le recrutement et l'insertion professionnelle des candidats grâce aux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation). Encourager les entreprises à recruter, notamment des personnes reconnues travailleurs handicapés, en mode alternance et apprentissage. Regrouper des experts de l'orientation, de l'emploi, de l'apprentissage et de l'alternance. T. K.

Protection et mise en valeur du littoral

«Le plan et l'étude d'aménagement seront approfondis»

Le bureau d'études Eurl TED Consult (Alger) a été invité par le wali avant-hier au conseil de wilaya qui a regroupé tous les directeurs de l'exécutif, chefs de daïra ainsi que les présidents des huit communes côtières concernées par ce plan et des élus de l'APW. Le bureau a présenté le plan d'aménagement côtier et l'étude d'aménagement du littoral de la wilaya de Béjaïa, qui rentre dans le cadre de la protection et la mise en valeur du littoral. «Cette étude constitue un instrument d'orientation pour les responsables locaux en prévision de l'implantation de projets d'investissement touristique», souligne-t-on. «Son objectif est d'identifier à travers les diverses activités des solutions aux problèmes de l'environnement les plus urgents dont certaines pourront être appliquées immédiatement et d'autres seront l'objet de recherches de financement pour une appli-

cation ultérieure», indique la cellule de communication de la wilaya. Il a été accordé une attention particulière à l'élaboration de ces solutions à la protection et à la mise en valeur du littoral. Dans cette première phase, le responsable du bureau d'études a présenté une délimitation des zones d'études, un diagnostic et un état des lieux avec une identification des milieux naturels sensibles de la côte. «Si la zone côtière de la wilaya de Béjaïa concentre de nombreuses ressources et opportunités, elle est aussi exposée aux pollutions, nuisances et autres dégradations résultant du développement de multiples activités économiques», souligne-t-on. Les fortes interactions qui existent entre ces activités et l'environnement côtier impliquent un aménagement rationnel et respectueux qui réussisse à concilier les domaines économique et écologique, conciliation passant parfois

nécessairement par la protection impérative des espaces sensibles. Lors de la rencontre, «le wali a demandé au responsable du bureau d'études d'aller vite pour rattraper le retard, d'actualiser et d'approfondir encore plus les recherches avant d'entamer les autres phases de l'étude étant donné qu'elles ont été entamées en 2013, sachant que beaucoup de choses ont changé depuis», fait-on observer. Il leur a demandé également de prendre en considération l'aspect historique des zones en question en prenant connaissance des études effectuées auparavant au niveau des sites. «Des observations ont été émises par les directeurs des différents secteurs lors de cette présentation, elles seront intégrées bien évidemment dans le cadre de l'actualisation de cette étude», ajoute la cellule de communication de la wilaya.

Hocine Cherfa

APW de Tizi Ouzou

En baisse, le budget primitif de la wilaya adopté

L'Assemblée populaire de la wilaya (APW) de Tizi-Ouzou a adopté, hier, le budget primitif de la wilaya d'un montant de plus de 193 milliards de centimes plus de 167 milliards de centimes consacrés au fonctionnement alors que pour l'équipement il s'élève à un peu plus de 26 milliards de centimes. Le budget primitif de 2016 est en baisse par rapport aux 200 milliards de centimes de 2015, austérité oblige. Dans sa prise de parole à l'ouverture des travaux de la session ordinaire de l'APW de Tizi Ouzou sous sa présidence, le tout nouveau président Mohamed Klaleche a rappelé que la wilaya a bénéficié d'importants

projets structurants dont certains sont en réalisation avancée.

Il a cité parmi ces projets le dédoublement de la RN12, la pénétrante autoroutière devant relier Tizi-Ouzou à l'autoroute Est-Ouest à partir de la ville de Draa Ben Khedda jusqu'à la wilaya de Bouira, le barrage hydraulique de Souk N'tlatha, le téléphérique de Tizi Ouzou et la modernisation et l'électrification de la voie ferrée Thénia-Tizi-Ouzou.

Le P/APW de Tizi-Ouzou n'a pas manqué également l'occasion pour mettre en exergue l'importance des projets dont a bénéficié la wilaya dans le cadre

des programmes sectoriels de développement (PSD), notamment à l'indicatif de l'éducation nationale, de la santé et de l'enseignement supérieur.

Mohamed Klaleche a déploré le «retard important» qu'accuse la wilaya de Tizi-Ouzou dans l'aménagement du territoire et sa dotation en infrastructures économiques et sociales. Pour lui, «l'offre en infrastructures de base est inférieure à la demande de l'activité économique et aux besoins des citoyens» avant de déplorer le fait que des «projets structurants susceptibles d'améliorer le cadre de vie des citoyens, en l'occurrence le nouveau CHU 500 lits, la clinique du

rein, le complexe mère-enfant, le barrage Sidi Khelifa, la voie express Ain El Hammam-Draa El Mizan, n'arrivent toujours pas à voir le jour». Le P/APW a relevé à l'occasion que la wilaya de Tizi Ouzou est confrontée au manque d'«attractivité des investissements publics» qui a engendré «la hausse du taux de chômage», avant de souligner que le manque de disponibilité du foncier industriel constitue le principal facteur de blocage des investissements publics et privés.

A l'appui de son constat sur le faible investissement, Klaleche a évoqué le cas des zones industrielles de Tizi Ghenif/Draa El

Mizan et de Souamaa qui, en dépit de l'officialisation de création, ne sont toujours pas encore aménagées.

Le président de l'Assemblée populaire de la wilaya de Tizi-Ouzou a appelé les pouvoirs publics à agir rapidement et efficacement pour dégager des solutions adéquates au problème du foncier industriel pour que la wilaya puisse bénéficier, à l'instar des autres régions du pays, des investissements lancés par l'Etat avec des partenaires privés, nationaux et étrangers inscrits en droite ligne des politiques sectorielles de diversification de l'économie algérienne. Hamid Messir

Importation de lait

Nette baisse de la facture

■ La facture des importations du lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants dans la filière laitière, a reculé à 1,04 milliard de dollars (md usd) en 2015 contre 1,91 md usd en 2014, selon les Douanes.



Ph./D. R.

Par Souad L.

Les quantités importées ont peu diminué en s'établissant à 372 252,44 tonnes (t) contre 395 898,2 t, selon le Centre national de l'informa-

tique et des statistiques des douanes (Cnis). Ainsi, la facture a chuté de 45,48% en 2015 par rapport à l'année d'avant, tandis que les quantités importées ont diminué à un moindre rythme de l'ordre de 5,97%. Si la facture

des importations de lait a fortement diminué malgré une faible réduction des quantités importées, c'est que les prix à l'importation ont fortement chuté dans les marchés mondiaux de ce produit alimentaire. En effet, les

cours mondiaux des poudres de lait ont reculé de 43,5% sur les 10 premiers mois de 2015 par rapport à la même période de 2014 passant à 2.834 dollars/tonne contre près de 5 000 dollars/tonne. Par ailleurs, afin de réduire les importations de ce produit subventionné et promouvoir la filière laitière nationale, de nouvelles mesures ont récemment été décidées par le gouvernement en faveur des éleveurs et des opérateurs de ce secteur en augmentant la subvention du lait cru et en encourageant l'investissement dans la production laitière et de l'alimentation. Le gouvernement a décidé que le prix de référence du litre de lait cru de vache soit fixé à 50 DA, à savoir 36 DA le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 DA de subvention de l'Etat, contre respectivement 34 DA et 12 DA auparavant. En réponse à la préoccupation des éleveurs relative à l'accès à l'aliment de bétail et à la régulation du marché de ce produit, il a été décidé d'approvisionner directement les éleveurs en matière de son (résidu de mouture de blé). Par ailleurs, d'autres mesures de facilitation à moyen terme ont été prises par le gouvernement

afin d'asseoir une stratégie de relance de la filière lait. Il s'agit notamment de l'accès des professionnels de la filière lait au foncier agricole pour leur permettre d'investir en amont de cette filière et concourir au développement des grandes cultures (céréales et fourrages). Les pouvoirs publics ambitionnent, dans ce cadre, de promouvoir la création de fermes modernes intégrées pour l'élevage bovin laitier et la production de céréales et de fourrages dans le cadre de contrats-programmes. Il s'agit aussi d'encourager l'utilisation du crédit de campagne «Rfig» pour investir dans la production des fourrages, tandis que les coopératives des éleveurs seront incitées à recourir à l'exploitation des périmètres irrigués, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

S. L./APS

Prix Le pétrole poursuit sa baisse en Asie

LES COURS du pétrole poursuivaient leur baisse hier en Asie, la référence américaine du brut évoluant au-dessous de 30 dollars, à mesure que les inquiétudes quant à l'excès d'offre reprenaient le dessus. Dans les échanges électroniques en Asie, le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en mars perdait 58 cents, à 29,76 dollars, aux environs de 02h15 GMT. Le baril de Brent de la mer du Nord, la référence européenne du brut, pour livraison à même échéance, reculait quant à lui de 50 cents, à 30 dollars. «Ce déclin n'est guère surprenant compte tenu de la faiblesse persistante des fondamentaux», a commenté un analyste chez Phillip Futures à Singapour. «Nous faisons face à un excès d'offre très important, et à une demande pas si impressionnante», a-t-il dit, affirmant qu'«il va être très difficile d'obtenir des cours plus élevés». Le renforcement du dollar dans l'attente d'une réunion de la Réserve fédérale américaine (Fed) pesait également sur la demande d'or noir. Le brut est libellé en dollars et tout renchérissement du billet vert le rend moins attractif pour les investisseurs munis d'autres devises. Le pétrole est également plombé par le retour attendu sur le marché de l'or noir iranien. Depuis mi-2014, les cours se sont effondrés d'environ 75%, à cause d'une surabondance de l'offre, d'une demande affaiblissante et d'un ralentissement de l'économie mondiale, et en particulier de l'économie chinoise, premier consommateur d'énergie.

R.E.

Franchise commerciale

Vers l'élaboration d'un texte régissant l'activité

Le ministère du Commerce envisage d'élaborer un texte juridique régissant l'activité de franchise en Algérie, en concertation avec les différentes parties concernées, a indiqué, à Alger, le directeur général de la Régulation et de l'organisation des activités auprès de ce ministère, Aït Abderrahmane Abdelaziz. La franchise constitue non seulement un pourvoyeur d'emplois stables mais aussi un outil privilégié de transparence et de lutte contre le marché informel et de la contrefaçon, a expliqué ce responsable lors d'un séminaire sur «la franchise comme outil de développement de l'économie nationale», organisé par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) en collaboration avec le Programme de développement du droit commercial du Département américain du Commerce. Selon des opérateurs et juristes participant au séminaire, avec l'absence d'un texte spécifique à la franchise, cette activité est assimilée à l'importation. La franchise est un accord commercial par lequel une entreprise industrielle, commerciale ou de service, appelée franchiseur, s'engage à fournir à une autre entreprise, dite franchisee, sa marque en contrepartie d'une rémunération appelée «royalty». L'entreprise franchisee prend en charge, en fonction d'un cahier des charges, la distribution de la

marque en utilisant ses propres locaux et son propre capital. Le franchiseur gagne avec sa marque distribuée à grande échelle et le franchisee gagne aussi en profitant des ventes d'une marque connue et du savoir-faire assuré à travers des formations continues offertes par le franchiseur. L'absence d'un encadrement juridique adéquat n'a cependant pas empêché l'apparition de la franchise en Algérie depuis le début des années 2000 dans les domaines commercial et hôtelier notamment. Mais cette activité est restée à l'état embryonnaire avec deux ou trois franchiseurs nationaux et près de 60 entreprises franchisées représentant des marques étrangères, selon le vice-président de la Caci, Ryad Amor. Quant aux gains que peut tirer l'économie nationale de cette activité, M. Aït Abderrahmane a considéré que la franchise permettrait des importations de qualité et une sécurité du consommateur puisqu'il ne peut y avoir de contrefaçon. Quant à la différence entre l'importation et la franchise commerciale, il explique que dans la première, l'importateur importe plusieurs marques qu'il fera écouler librement sur le marché local. Mais le franchisee est tenu par un cahier des charges qui l'oblige à vendre la marque du franchiseur de façon exclusive dans des magasins répondant à certaines normes, tout en employant un personnel

qualifié pour conserver l'image de marque du franchiseur lequel reçoit régulièrement les bilans du franchisee sur lesquels sont prélevées les royalties. Certains participants à cette rencontre ont relevé que le transfert des royalties n'est pas autorisé par la Banque d'Algérie puisqu'elle permet aux étrangers uniquement de transférer les dividendes résultant d'un investissement direct en Algérie. A ce propos, la représentante de la Banque d'Algérie a indiqué que cette institution monétaire ne pourrait autoriser des transferts de devises vers l'étranger dans le cadre de la franchise tant qu'il n'existe pas de texte législatif régissant cette activité et prévoyant des dispositions sur le transfert des devises. Intervenant à cette rencontre, l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, M^{me} Joan Polaschik, a fait part de la disposition de son pays «à accompagner l'Algérie dans son processus de diversification économique et lui faire profiter de sa grande expérience dans la franchise» qui, selon elle, dégage annuellement un chiffre d'affaires de plus de 23 000 milliards de dollars et emploie 21 millions de personnes dans son pays. Aux Etats-Unis, sur chaque 3 dollars de chiffre d'affaires, un dollar est généré grâce à la franchise, selon Marianne Guerin-McManus, représentante du département américain du Commerce.

Ali O.

Après un arrêt temporaire

Renault d'Oran reprendra sa production en fin de semaine

La production à l'usine automobile Renault d'Oued Tlelat (Oran) reprendra en fin de semaine en cours après quatre jours d'arrêt temporaire, a-t-on appris lundi de la direction de l'entreprise Renault Algérie production (RAP). «Cet arrêt temporaire est dû aux mauvaises conditions climatiques et à des

contraintes logistiques exceptionnelles», a expliqué RAP dans un communiqué transmis à l'APS. «L'augmentation de la capacité de production de l'usine, passant de 25 000 véhicules à 35 000 unités/an, en réponse à la demande croissante pour la "Symbol made in Bladi", a mis temporairement sous tension

les flux d'approvisionnement», a-t-on ajouté de même source. Dans le même communiqué, la direction de l'entreprise RAP a souligné que la croissance de la production, prévue au plan 2016, sera assurée et permettra de répondre à la demande de la clientèle.

S.T.

Université de Béjaïa

Livraison de toutes les structures en réalisation avant l'été

■ Toutes les structures en réalisation inscrites à l'actif de l'université de Béjaïa seront livrées avant l'été prochain, a-t-on appris auprès du rectorat, précisant que tous les projets sont arrivés quasiment à maturité.

Par Salim L.

Le cas vaut principalement pour le futur campus d'El-kseur, à 25 km à l'ouest de Béjaïa, dédié aux Sciences économiques, dont la réception et l'équipement avant la rentrée universitaire prochaine est de nature à alléger sensiblement la pression sur les deux campus de Béjaïa, mais aussi à offrir un cadre pédagogique de premier ordre autant aux étudiants qu'à leurs formateurs. Pas moins de 6 000 places y sont prévues, ainsi que nombre de structures d'accompagnement, a-t-on indiqué de même source. Entamé en 2012, sous le sceau de l'urgence, le projet, qui s'étend sur



Ph. > D. R.

une superficie de 13 hectares, pour un coût estimatif de 2,31 milliards DA, a accusé beaucoup de retard dû à nombre de contraintes dont la plus importante reste d'ordre financière, a-t-on relevé. Les entreprises engagées sur le site, au nombre de neuf, «ont dû refréner leur ardeur après avoir constaté des retards de paiements de leur situation, et après avoir payé de leurs fonds propres près de la moitié des coûts de leurs projets», a-t-on expliqué de même

source. Le wali de Béjaïa, en visite lundi sur le site, a donné des instructions pour apurer leur situation au plus tôt et leur donner la possibilité de livrer tout le campus au plus tard en mai prochain. Le cas vaut aussi pour le campus d'Amizour, à 25 km au sud-ouest de Béjaïa, dont les travaux tirent à leur fin après moult difficultés. La dynamique imprimée, ces derniers mois, aux travaux laissent augurer un bouclage rapide de chacun des projets, a estimé le wali, qui ne désespè-

re pas de mettre en service le centre national de l'amazighité, dès février prochain, et lui permettre d'accueillir le premier colloque international sur la langue amazighe, prévu du 12 au 14 mars prochain à Béjaïa. La structure, réalisée en concertation avec le HCA (Haut-commissariat à l'amazighité), connaît un taux d'avancement de plus de 60 % avec à la clé un investissement prévisionnel de 330 millions de dinars.

Salim L./APS

Oran

Réussite de l'immersion de récifs artificiels en milieu marin

L'expérience d'immersion de récifs artificiels en milieu marin à Oran, la première du genre au niveau national, a été couronnée de succès, a-t-on appris du chercheur Beladjine Boumediène du département de génie maritime de l'université des sciences et technologies Mohamed-Boudiaf d'Oran. Dans une déclaration, l'universitaire Beladjine a affirmé que cette expérience concrétisée l'an dernier à Bousfer (Ain Turk) a donné des résultats «impressionnants», soulignant que les récifs artificiels, dont l'immersion vise à régénérer la faune et la flore marines, de fabrication cent pour cent algérienne, sont résistants. Baptisée «R Oran 1», cette opération a permis en deux mois de renforcer l'écosystème marin avec l'apport

de poissons pour repeuplement. Le nombre d'espèces halieutiques a atteint 34 espèces en décembre dernier, a indiqué le chercheur, qui a pris part à cette expérience. Parmi les espèces ayant trouvé, grâce aux récifs, un environnement de vie et de repeuplement, le calamar, la rascasse et le sillon ont pu s'acclimater avec ce nouveau milieu, a-t-il dit. L'immersion des récifs artificiels s'est effectuée à une profondeur de 35 mètres comportant des dalles en ciment de 1,80 mètre de hauteur et de 9 mètres carrés de superficie, selon l'universitaire Beladjine, concepteur de ce moyen en collaboration avec un confrère, Saïdi Fethi. Ces récifs sont fabriqués de produits naturels locaux non coûteux, a-t-il ajouté. La concrétisation de cette expérience

visant la préservation de la ressource halieutique, le développement de la pêche et la création de sites potentiels pour les petits métiers est une initiative de la direction de la pêche et des ressources halieutiques d'Oran et l'association «Barberousse» de protection de l'environnement marin, en collaboration avec le département de génie maritime de l'université des sciences et technologie Mohamed-Boudiaf d'Oran. Le chercheur Beladjine Boumediène a affirmé que le département de génie maritime est prêt à concevoir des récifs artificiels pour les généraliser à travers le littoral algérien, pour concrétiser les objectifs du programme «AquaPêche 2020» du ministère de tutelle.

Hani A.

Relizane

Environ 2 600 nouveaux postes de formation pour la session de février

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dans la wilaya de Relizane offre environ 2 600 nouveaux postes de formation pour la session de février 2016 en différents modes, a-t-on appris de son directeur Rachid Allal.

Les inscriptions, pour cette session, ont été lancées dimanche à travers les différents établissements de formation de la wilaya, a indiqué ce responsable, soulignant que 910 places

pédagogiques sont réservées au système résidentiel et 900 postes en apprentissage qui concernent 38 filières de formation.

Une centaine de postes est ouverte en milieu rural, 150 autres en cours du soir, 200 pour les femmes au foyer et 122 en formation contractuelle, outre 100 postes pour les détenus des établissements pénitentiaires, a-t-il ajouté. Cette session sera marquée aussi par l'ouverture

d'une branche de formation par passage dans trois spécialités offrant 200 postes. Pour attirer un plus grand nombre de jeunes pour suivre une formation les habitant à intégrer le monde du travail, la direction du secteur a initié des journées d'information et des «Portes ouvertes» sur l'apprentissage à travers les établissements de formation de la wilaya pour faire découvrir des filières dispensées et orienter les candidats.

Les établissements de formation professionnelle à Relizane ont accueilli, lors de la session de septembre dernier, plus de 8 000 stagiaires dont 4 000 nouveaux. Le secteur dispose dans la wilaya de 23 établissements de formation (CFPA), un institut national spécialisé et un centre régional pour handicapés à Oued Djemaa qui accueille des stagiaires des wilayas dans l'ouest du pays.

N.O./agences

Mostaganem

Raccordement prochain de 2 000 foyers au réseau de gaz naturel

UNE OPÉRATION de raccordement de 1 929 foyers au réseau de gaz naturel sera lancée prochainement dans les communes de Souafia, Sour et Ain Boudinar (Mostaganem) a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de la Société de distribution de l'électricité et du gaz (SDO).

Inscrite dans le cadre du quinquennat précédent, cette opération au profit de 1 050 foyers dans la commune de Sour, 627 à Ain Boudinar et 252 à Souafia porte sur la pose des canalisations sur 56 kilomètres. Elle est actuellement en phase d'installation des entreprises chargées des travaux pour un délai de trois mois, qui seront lancés en février prochain. Une autre opération de raccordement de 526 foyers au réseau de gaz naturel a été lancée dernièrement à Ouréah du littoral pour un délai de trois mois.

Pour rappel, 1 069 foyers ont été raccordés au réseau de cette énergie à Stidia et Ouled Maallah au profit de 7 385 habitants avec la pose des réseaux de distribution et de transport sur une longueur de 38 km.

Le taux de couverture au réseau d'alimentation en gaz naturel dans la wilaya de Mostaganem a atteint 68 pour cent et devra atteindre 97 pc avec le raccordement de dix communes restantes sur 32 collectivités que compte la wilaya.

N.T.

Khenchela

Prochaine installation de 20 équipements MSAN

UN TOTAL de 21 équipements MSAN (multiservice access node) sera installé courant 2016 à travers la wilaya de Khenchela, a indiqué la chargée de communication aux services locaux d'Algérie Télécom, Nadia Cherabane. Ces équipements qui permettent le développement de l'offre locale en service de téléphonie fixe et d'internet haut débit augmenteront de 7 000 le nombre d'abonnés internet, a précisé la même source.

Ces futurs clients se répartissent essentiellement sur les communes Khenchela, Ain Touila, Chélia, Bouhmma, Lamsara, Djellal et Khirane, a ajouté la même source. Soixante-deux équipements sont actuellement en service à travers la wilaya de Khenchela, a encore noté la chargée de communication d'AT.

R.R.



Libye

Les espoirs d'une sortie de crise suspendus à l'approbation du gouvernement

■ Le Parlement libyen basé à Tobrouk, reconnu par la communauté internationale, n'a pas réussi, lors de sa séance convoquée dans la journée à accorder sa confiance à ce gouvernement composé de 32 ministres représentant les différentes régions du pays, en l'absence de quorum.

Par Hatem B.

Les espoirs d'une sortie de crise en Libye sont suspendus à l'approbation du gouvernement d'union nationale formé il y a une semaine. Le nouveau gouvernement, dont la composante a été annoncée le 19 janvier, après un long processus, a pour mission de rassembler les factions rivales du pays dans le cadre d'un plan soutenu par les Nations unies, en ce moment crucial pour sortir de la crise politique et sécuritaire qui le secoue, en plus d'une grave crise économique. Le Parlement libyen basé à Tobrouk, reconnu par la communauté internationale, n'a pas réussi lors de sa séance convoquée dans la journée à accorder sa confiance à ce gouvernement composé de 32 ministres représentant les différentes régions du pays, en l'absence de quorum. «Des 104 députés présents aujourd'hui, 89 ont dit non», a indiqué l'un d'eux, Ali al-Gaydi, à l'issue de la séance convoquée pour l'approbation du gouvernement d'union, dont la composition a été annoncée depuis Tunis par le conseil présidentiel désigné au terme de l'accord politique libyen du 17 décembre dernier. Les députés ont «rejeté ce gouvernement à cause du nombre des ministres jugé trop élevé», a précisé un autre député el-Salhine Abdelnabi. Un revirement du Parlement est envisageable puisqu'il a «accordé 10 jours pour que soit formé un nouveau gouvernement avec moins de ministres», selon Fathi Abdelkarim, un responsable présent à Tobrouk. Le gouvernement d'union dirigé par l'homme d'affaires tripolitain Fayeze el Serraj, doit avant d'entrer en fonction être approuvée par une majorité des deux tiers au sein du Parlement reconnu, qui a échoué à deux reprises à tenir une séance en l'absence de quorum. S'il devient opérationnel, ce sera une étape importante pour la stabilisation du pays, qui pourrait efficacement faire reculer le groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech), qui jusqu'à



PH: DR

présent prospère en raison du vide institutionnel et politique dans le pays.

La communauté internationale compte sur ce gouvernement

La communauté internationale compte sur ce gouvernement pour lutter plus efficacement contre la menace grandissante du groupe Daech, implanté dans le nord du pays, et l'afflux de migrants en Europe via la Libye. L'EI a profité du vide institutionnel en Libye pour prendre le contrôle de Syrte, à 450 km à l'est de Tripoli, et ses environs. Le groupe a récemment lancé une attaque vers la zone du «Croissant pétrolier» où sont situés les principaux terminaux pétroliers. Cette situation préoccupe particulièrement les pays du sud de l'Europe, dont l'Italie, et les voisins de la Libye, comme l'Egypte et la Tunisie.

Le gouvernement d'union attend d'être installé à Tripoli

Des divergences sont apparues au sein des deux gouvernements rivaux sur l'appui à l'accord politique, conclu après des mois de complexes négociations menées par l'ONU. En décembre, des membres du Parlement de Tobrouk et du Congrès général national (CGN, ex-Parlement) basé à Tripoli, et de la société

civile avaient signé l'accord politique qui a confié au conseil présidentiel, de neuf membres, la mission de désigner dans un délai d'un mois un gouvernement d'union que le Conseil de sécurité de l'ONU devra appuyer par l'adoption d'une résolution. Le gouvernement désigné a ensuite entamé ses fonctions de façon provisoire depuis la capitale tunisienne, en attendant de régler les questions sécuritaires pour s'installer ensuite à Tripoli. L'accord politique, qui n'a pas été ratifié par les deux chambres, prévoit notamment la formation d'un gouvernement d'union basé à Tripoli et d'un conseil présidentiel d'une transition de deux ans qui devrait s'achever par la tenue des élections. «La grande difficulté sera de faire accepter l'accord», a prévenu avant le vote de lundi le parlementaire Fahmi Touati. Sans se prononcer sur l'ensemble de l'accord, les députés ont voté lundi en faveur de la suppression d'un article qui stipulait que tous les postes éminents des institutions militaires et sécuritaires soient approuvés par le gouvernement d'union. «Il y aura une séance mardi pour voter sur l'accord» à la condition que la mission de l'ONU pour la Libye, qui a travaillé pendant plus d'un an pour finaliser l'accord, accepte l'annulation de cet article, a indiqué M. al-Gaydi. L'accord est également contesté au sein du Congrès général national (CGN,

ex-parlement), qui contrôle Tripoli et des régions de l'ouest, avec le soutien de milices dont certaines islamistes.

Solides espoirs pour le recouvrement de la stabilité en Libye

La formation du gouvernement d'entente nationale en Libye constitue une étape importante dans les efforts visant à mettre fin aux divisions politiques et au conflit armé qui déchirent le pays depuis plus de quatre ans, s'était félicité le Représentant des Nations unies pour la Libye, Martin Kobler, jugeant toutefois qu'il reste encore un dur travail à accomplir. A l'instar des nombreux pays soucieux de voir la crise libyenne toucher à sa fin, l'Algérie, qui a toujours plaidé pour une solution politique et la constitution d'un gouvernement de large union nationale en Libye, a salué la formation de ce gouvernement, estimant que «cette avancée significative est de nature à préserver l'unité nationale, à consolider le processus de réconciliation nationale et à favoriser les efforts visant à un règlement politique global qui répond aux aspirations à la paix, à la sécurité et à la prospérité du peuple libyen frère et voisin».

Le parlement demande une révision à la baisse du nombre de porte-

feuilles ministérielles

Le Parlement libyen reconnu par la communauté internationale a accordé un délai de dix jours au Conseil présidentiel de Libye pour revoir la composante du gouvernement d'union nationale en ce qui concerne le nombre de portefeuilles ministériels qu'il a jugé «pléthorique», selon des sources parlementaires libyennes. «Des 104 députés présents aujourd'hui, 89 ont dit non» à un cabinet de 32 ministres proposé par le Conseil présidentiel dirigé par Faiz Esseradj, a indiqué le député Ali al-Gaydi, cité par des médias. Le parlement a «rejeté ce gouvernement à cause du nombre des ministres», jugé pléthorique, a déclaré, pour sa part, le député el-Salhine Abdelnabi, précisant que le Parlement a réclamé qu'un nouveau gouvernement plus restreint lui soit proposé. La formation du gouvernement d'union nationale intervient conformément à l'accord politique interlibyen conclu sous les auspices de l'ONU et signé par les parties libyennes dont le Parlement reconnu par la communauté internationale siègeant à Tobrouk. Les parties libyennes sont en pleine phase de parachèvement de la solution politique consensuelle entre Libyens, seule à même de préserver la souveraineté de ce pays frère et voisin, son intégrité territoriale et l'unité de son peuple.

H. B. / APS

Tunisie

Le ministère de l'Intérieur réduit la durée du couvre-feu

LE MINISTÈRE tunisien de l'Intérieur a annoncé la réduction de la durée du couvre-feu instauré à travers l'ensemble du territoire tunisien qui sera désormais de 22:00 à 05:00. La décision du ministère tunisien de l'Intérieur intervient suite «à l'amélioration relative de la situation sécuritaire» dans le pays, indique un communiqué du ministère. «Toute violation de cette mesure sera passible de poursuites judiciaires», a indiqué le ministère, précisant que «les seuls cas tolérés sont les urgences médicales et les travailleurs de nuit». Le ministère tunisien de l'Intérieur avait décidé, vendredi dernier, de créer un couvre-feu nocturne de 20h00 à 05h00, à travers l'ensemble du territoire tunisien suite à des actes de violence et de pillage sur fond de protestations sociales pour l'emploi et le développement.

R.M.

M. Serradj souligne l'importance de s'imprégner de l'expérience algérienne

LE PRÉSIDENT du Conseil présidentiel libyen, Faiz Serradj, a souligné à Alger l'importance pour son pays de s'imprégner de l'expérience algérienne en matière de rétablissement de la paix et la concorde. Dans une déclaration à la presse, à l'issue de l'audience que lui accordée le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, M. Serradj a indiqué que «l'Algérie a su tirer les enseignements de son expérience, et nous

essayons d'en tirer profit», soulignant que «la politique de concorde civile initiée par l'Algérie se présente comme une école de paix sociale». «La Libye traverse une période extrêmement sensible, d'où le besoin en ces enseignements», a ajouté le responsable libyen qui a exprimé ses remerciements à «l'Algérie, un gouvernement et un peuple, pour son soutien à la Libye tout au long des rounds du dialogue qui a été sanctionné par la forma-

tion d'un gouvernement d'union nationale». Par ailleurs, le président du Conseil présidentiel de Libye a affirmé avoir évoqué avec le Président Bouteflika et le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, «plusieurs autres questions d'intérêt commun à l'instar du développement dans les régions frontalières, la lutte contre le terrorisme et la promotion des relations économiques».

H.B.



Élections présidentielles américaines

Michael Bloomberg pourrait se lancer comme indépendant

■ Dans une campagne présidentielle américaine déjà riche en rebondissements, l'ancien maire de New York, Michael Bloomberg, vient d'ajouter de l'incertitude en faisant savoir qu'il envisageait de se lancer comme indépendant.

Par Ali O.

Des proches ont confié au «New York Times» qu'il était excédé par la domination de Donald Trump chez les républicains. Et troublé chez les démocrates par les hésitations d'Hillary Clinton et la progression à sa gauche du sénateur Bernie Sanders.

M. Bloomberg, 73 ans, milliardaire fondateur de l'agence d'informations financières qui porte son nom, avait déjà dans le passé caressé l'idée de se lancer. Mais dans un pays qui n'a jamais élu un candidat indépendant comme président, il n'a jamais sauté le pas.

Cette fois il se serait fixé jusque début mars pour prendre sa décision, après les votes des premiers États, l'Iowa et le New Hampshire notamment. Il a déjà recruté un conseiller pour l'aider dans son éventuelle campagne, fait réaliser un sondage le mois dernier pour estimer ses chances face à Donald Trump et Hillary Clinton, selon le «New York Times».

M. Bloomberg, plus pragmatique qu'idéologue, qui cherche avant tout des résultats et adore les chiffres, a été longtemps démocrate, avant de devenir



républicain en 2001 pour être candidat à la mairie de New York, puis indépendant en 2007.

Dixième fortune des États-Unis, à la tête de 36,5 milliards de dollars selon Forbes, il s'est dit prêt à dépenser un milliard pour son éventuelle campagne. Personnalité politique atypique, il

est proche de Wall Street, intrinsèque en matière de sécurité, mais très engagé contre les armes à feu et favorable à une réforme de l'immigration. Il est aussi depuis longtemps partisan du mariage pour tous et du libre choix en matière d'IVG: de quoi dissuader à gauche comme à droite.

En tant que maire de New York (2002-2013), il a aussi beaucoup promu les questions de santé, interdisant de fumer dans les bars, restaurants et espaces publics, et obligeant à publier le nombre des calories sur les menus des chaînes de restauration. S'il devait se lancer, la bataille promet d'être d'autant plus ardue qu'il n'est pas très connu au niveau national.

Et selon des experts, il est improbable qu'il prenne le risque si Hillary Clinton est choisie par les démocrates dans les pre-

miers États qui se prononceront.

Celle-ci a d'ailleurs déclaré qu'elle ne lui donnerait pas cette chance. «C'est un bon ami à moi, je vais faire au mieux pour obtenir la nomination, et on verra à partir de là», a-t-elle déclaré dimanche sur NBC. D'après ce que je comprends, si je n'ai pas la nomination, il y pensera. Je vais lui épargner cela». Le New-Yorkais Donald Trump, en tête des sondages chez les républicains, s'est lui dit ravi à l'idée de croiser le fer avec l'ancien maire.

«Je connais très bien Michael, j'adorerais me battre contre lui», a-t-il déclaré sur CNN, tout en soulignant qu'ils avaient des idées opposées en matière d'armes à feu et d'avortement.

Bernie Sanders, le sénateur du Vermont anti-Wall Street, qui talonne Hillary Clinton dans l'Iowa et la devance dans le New Hampshire, a vivement dénoncé

la perspective d'avoir «deux multimilliardaires candidats à la présidence des États-Unis». «Pour moi la démocratie américaine n'est pas supposée être ça, une bataille entre milliardaires, a-t-il déclaré sur les chaînes de télévision. Mais si c'est le cas, j'ai confiance, nous gagnerons».

Le républicain Rand Paul a lui estimé que sa candidature risquait d'attirer des votes démocrates, «ce qui pourrait être bon pour les républicains».

Le dernier candidat indépendant à se présenter à la présidence américaine était le milliardaire Ross Perrot en 1992. Il avait obtenu 18,9% du vote populaire et contribué à la défaite du candidat républicain George Bush face à Bill Clinton. Il s'était à nouveau représenté en 1996 comme candidat du parti de la Réforme, et avait obtenu 8% des voix. A. O.



Points chauds Challenger

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que la campagne des primaires américaine s'accélère, les premiers scrutins ayant lieu dans quelques jours seulement, la tension continue de monter entre Bernie Sanders et Hillary Clinton, qui pourrait cette fois-ci encore, après 2008, voir ses chances de conquérir la Maison-Blanche s'envoler prématurément. Lundi soir un nouveau débat agité a opposé les deux adversaires alors que les dernières tendances mettent en évidence la montée inexorable de Sanders dans les sondages. Les deux candidats ont en effet eu l'occasion de plaider leur cause auprès des démocrates de l'Iowa lors d'une ultime émission de télévision, à une semaine du lancement des primaires présidentielles dans le petit État. Chaque candidat a eu à répondre à des questions posées par les électeurs eux-mêmes. Hillary Clinton, très énergique et volontariste, a pris acte des sondages qui montrent que le sénateur du Vermont l'a rattrapée ces derniers mois dans l'Iowa, où elle avait enregistré sa première défaite aux primaires de 2008 contre Barack Obama. Un sondage publié lundi par Fox News attribue 48 % des intentions de vote à Hillary Clinton, contre 42 % pour Bernie Sanders dans l'Iowa. «C'est une campagne difficile, c'est normal», a reconnu la candidate. «C'est le travail le plus dur du monde. On choisit un président et un commandant en chef». Son ultime argument est qu'elle seule a les épaules pour assumer «toutes les parties du travail» de présidente. Elle a longuement évoqué son expérience de secrétaire d'État (2009-2013), son travail avec Israël et les Palestiniens ou sur l'accord nucléaire avec l'Iran. «Je me suis attaquée au statu quo, encore et encore», a-t-elle aussi affirmé, à l'attention des démocrates qui voient dans son adversaire une promesse de changement. Peu avant, c'est un Bernie Sanders encouragé par son ascension dans les sondages et l'affluence dans ses meetings qui a poliment, mais fermement, contredit l'ex-secrétaire d'État. Il l'a attaquée sur son vote, en 2002 alors qu'elle était sénatrice, pour autoriser George W. Bush à recourir à la force contre l'Irak de Saddam Hussein. «Le vote le plus important en affaires étrangères que nous ayons eu dans l'histoire moderne est le vote sur la guerre d'Irak. J'ai voté contre la guerre d'Irak», a dit Bernie Sanders. «L'expérience, c'est important, mais le jugement c'est important aussi», a-t-il insisté. Reste à savoir si les électeurs démocrates seraient véritablement prêts à préférer Sanders à Clinton qui a de longue date été considérée comme une femme politique accomplie, respectée même par ses opposants et qui aurait tout pour devenir la première femme président des États-Unis.

F. M.

Afghanistan

Dix policiers afghans tués par un taliban infiltré

Un rebelle taliban infiltré au sein de la police de la province instable d'Uruzgan, dans le sud de l'Afghanistan, a abattu hier dix de ses collègues au cours de la deuxième attaque de ce type en huit jours, a-t-on appris auprès des autorités locales. Le suspect "a d'abord drogué dix collègues et les a abattus alors qu'ils étaient inconscients", a déclaré à l'AFP Dost Mohammad Nayab, le porte-parole du gouverneur d'Uruzgan. «Il a dérobé des armes et s'est enfui», a-t-il poursuivi. Une «chasse à l'homme» a été déclenchée pour le retrouver, a précisé Rahimullah Khan, le chef-adjoint de la police provinciale.

Les talibans, par la voix de leur porte-parole habituel Zabiullah Moudjahid, ont revendiqué l'attaque qui aurait permis, selon lui, aux insurgés de s'emparer du poste avancé où étaient déployées les victimes. Cette attaque, survenue dans le district

de Chinarto, entre dans le cadre de la féroce offensive hivernale menée par les talibans dans tout le pays.

Les attaques de l'intérieur, au cours desquelles un policier ou un soldat retourne son arme contre ses collègues, sont un mode opératoire auquel les talibans ont fréquemment recours. A l'époque de la mission de combat de l'Otan, qui a pris fin en décembre 2014, ils visaient surtout les soldats étrangers collaborant sur le terrain avec l'armée afghane.

Uruzgan, où s'est produite l'attaque de hier, est une province reculée du sud de l'Afghanistan où les talibans tentent de s'implanter durablement. Dans cette province, une précédente attaque de l'intérieur s'était soldée par la mort d'au moins neuf policiers la semaine dernière.

Quatre policiers qui «collaborent» avec les talibans avaient abattu leurs collègues dans leur sommeil, selon le porte-parole

du gouverneur. En dépit de ce regain de violence, le gouvernement afghan tente de raviver le processus de paix avec les talibans. Deux réunions quadripartites se sont tenues depuis le début de l'année, à Islamabad puis à Kaboul, avec la participation de la Chine, des États-Unis, de l'Afghanistan et du Pakistan pour évoquer les moyens d'impliquer les insurgés dans un nouveau dialogue et de reprendre les pourparlers de paix directs. Ceux-ci ont été interrompus l'été dernier à l'annonce de la mort du mollah Omar, le fondateur du mouvement taliban.

Les talibans ont de leur côté réclamé au cours du week-end la fin de l'«occupation» étrangère d'Afghanistan et le retrait de certains de leurs cadres de «listes noires» américaines et de l'ONU comme conditions préalables à toute reprise du dialogue. Ces exigences ont été d'emblée rejetées par Kaboul.



Archéologie

Les vestiges des fouilles de la place des Martyrs en phase d'analyse

■ Les fouilles archéologiques qui se font dans l'emplacement de la future station-musée du métro d'Alger se poursuivent pour une année encore. Ces fouilles qui se font à la place des Martyrs et qui ont mis au jour des vestiges archéologiques, remontent au II^e siècle pour les plus anciens, sur le site de la station place des Martyrs du métro d'Alger.



Ph. DR

Par Abla Selles

Les résultats des fouilles archéologiques de la place des Martyrs, emplacement de la future station-musée du métro d'Alger, sont en cours d'interprétation «pour une année encore», a indiqué lundi à Alger le directeur du Centre national de recherches archéologiques (Cnra). S'exprimant au forum du quotidien «El Moudjahid», Farid Ighilahriz a indiqué que cette phase d'analyse et d'interprétation, commencée fin 2015 et qui

devrait se poursuivre jusqu'à mars 2017, permettra de produire une documentation scientifique avec une version vulgarisée tous supports confondus.

Entamées en 2013 par un groupement constitué du Cnra et de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap, France), ces fouilles ont mis au jour des vestiges archéologiques, qui remontent au II^e siècle pour les plus anciens, sur le site de la station place des Martyrs du métro d'Alger. Des voies dallées romaines, des pavements en

mosaïque d'une basilique du V^e siècle et une vaste nécropole byzantine renfermant 71 tombes du VII^e siècle ont été exhumés à la faveur des travaux sur ce site.

Dans cette stratification de l'histoire de la ville d'Alger, la période ottomane est également représentée par les fragments de la mosquée «El Sayida», (antérieure au XVI^e) ainsi que le sol carrelé de «Beyt el Mal» (siège du Trésor public), tous deux rasés en 1832 au début de la colonisation française.

Ces fouilles, qui constituent le plus important chantier archéolo-

gique jamais entrepris en Algérie avec un budget de plus de 700 millions de dinars, ont également permis, selon le directeur du Cnra, la formation d'équipes d'archéologues algériens aptes à mener des opérations propres à l'archéologie préventive de manière «complètement autonome». Les vestiges découverts lors de cette première opération devraient être retournés à leur site d'origine en prévision de l'ouverture de la station et du musée de site de 1000 m² qui y est prévu, a-t-il ajouté.

Le directeur de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (Ogebc), Abdelwahab Zekagh, a, pour sa part, indiqué que le concours d'architecture pour la réalisation du musée devrait intervenir «très prochainement», après une présélection de 7 bureaux d'études étrangers spécialisés.

Ce concept de station-musée a été inspiré des expériences italiennes et surtout grecque: la municipalité d'Athènes, par exemple, avait construit en 2004 une station-musée pour abriter 10 000 pièces d'antiquité découverte sur le tracé de la ligne du métro dans cette ville.

Le responsable de l'Entreprise du métro d'Alger, Tayeb Haouchine, avait, dans de précédentes déclarations,

annoncé la livraison courant 2017 de la station-musée de la place des Martyrs. **A.S**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Centre culturel Mustapha-Kateb

Jusqu'au 30 janvier : Exposition d'arts plastiques «La note bleue» de l'artiste Samia Boumerdassi

Ezzouat Galerie du Centre commercial et de loisirs de Bab-Ezzouar

Jusqu'au 28 janvier : Exposition de l'artiste Jaoudet Gassouma

Galerie d'arts Sirius

Jusqu'au 31 janvier : Exposition de peinture «Sirocco» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Jusqu'au 11 février : Septième Festival international de l'art contemporain (Fiac). Avec la participation de Clémentine Carsberg (France), Patrick Altes (France), Patrick Maissa (France), Francisco Javier Ruiz Carrasco (Espagne), Yannis Stefanakis (Grèce), Paul Alden Mvoutoukoulou (Congo), Gastineau Mambamba Mbongo (Congo), les artistes algériens Fatma Bouziane, Slimane Ould Mohand, Mohamed Skander

galerie d'art Aïcha-Haddad

Jusqu'au 4 février : Exposition de peinture par l'artiste Abdellah Belhaimer.

Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi

Mercredi 27 janvier à 19h : Concert de l'Orchestre symphonique national algérien, sous la direction du maestro Volodymyr Sheiko et avec la participation exceptionnelle de Louiza Hamadi (piano), de la soprano Olha Fomichova et du ténor Dmytro Kuzmin.

Jeudi 28 janvier à 19h : Concert du groupe mexicain CoraSon de Mexico, dirigé par Alejandro Pinto. Prix du billet : 500 DA.

Théâtre régional de Constantine

Jeudi 28 janvier à 19h : Concert de l'Orchestre symphonique national algérien, sous la direction du maestro Volodymyr Sheiko et avec la participation exceptionnelle de Louiza Hamadi (piano), de la soprano Olha Fomichova et du ténor Dmytro Kuzmin.

Centre culturel Aïssa-Messaoudi Jeudi 28 janvier à 19h : Concert «Mélodies arabes et brise flamenco», par Cani Mirzo et Neila Benbey (quartet). Entrée sur invitations disponibles au niveau de l'Institut Cervantès d'Alger et, ce, à partir du jeudi 21 janvier.

L.B.

R.C.

Échanges culturels

Le legs culturel d'Oran à l'honneur à Constantine

Oran sera l'hôte de la capitale de l'Est algérien, Constantine, du 27 au 31 janvier en cours, a-t-on appris lundi du commissaire du festival culturel des arts et des cultures populaires d'Oran. Le public de Cirta découvrira, à cette occasion, le legs riche et diversifié de l'histoire, la culture et la civilisation de la capitale de l'Ouest algérien, à travers des expositions diverses, des récitals poétiques, des spectacles de chant et de folklore, des conférences, qui enrichiront l'animation de la manifestation internationale «Constantine, capitale de la culture arabe»,

a-t-on souligné.

Des groupes folkloriques et modernes dont «Gnawa El Bahia», «Rahik El Andalou», «El Kheima», «Rouabi» animeront des spectacles et des soirées, de même que des artistes oranais dont cheikh Benaïssa, cheb Abbès Houari, Houria Baba, Sid Ahmed Guettaï, Lehbiri Soltane, Assia Soltane et Chraïr Mohamed, entre autres.

Le programme de cette manifestation prévoit plusieurs expositions sur le patrimoine archéologique et historique d'Oran, d'arts plastiques, d'habit traditionnel et de plats

culinaires oranais.

Une exposition d'artisanat est également prévue pour faire connaître la maroquinerie, la sculpture sur bois et la céramique de la capitale de l'Ouest, en plus d'une exposition sur le patrimoine amazigh et les étapes historiques de cette richesse civilisationnelle.

Il a été programmé également à l'occasion la projection de deux documentaires, l'un intitulé «Guide historique d'Oran» et l'autre, a trait au rendez-vous des Jeux méditerranéens 2021.

Salon du livre de Paris

Constantine invitée spéciale de la prochaine édition

La ville de Constantine sera l'invitée spéciale du prochain Salon du livre de Paris (17-20 mars) à la faveur d'une convention signée lundi à Alger entre les organisateurs du salon et l'Entreprise nationale des arts graphiques (Enag). Le président du Syndicat national de l'édition française et coorganisateur du salon du livre de Paris, Vincent Montagne, et le P-dg de l'Enag, Hamidou Messaoudi, ont signé

une convention prévoyant l'invitation en France d'une vingtaine d'auteurs algériens édités en Algérie à l'occasion de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe 2015». L'invitation de ces auteurs, dont les noms n'ont pas été précisés, fait suite à la proposition faite en octobre 2015 par la partie française lors du Salon international du livre d'Alger (Sila) où la France était l'invitée d'honneur, a

rappelé M. Montagne. La convention qui vise à «renforcer les échanges culturels» entre l'Algérie et la France, comme l'a indiqué M. Messaoudi, a été signée en présence du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, du commissaire de «Constantine capitale de la culture arabe 2015», Sami Bencheikh El Hocine, et de l'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Emié. Créé en 1981, le Salon

international du livre de Paris accueille chaque année près de 200 000 visiteurs et quelque 3 500 auteurs en provenance de 50 pays, selon ses organisateurs. Un total de 285 titres dont 82 déjà parus – seront édités d'ici à la clôture de «Constantine, capitale de la culture arabe 2015» en avril 2016, avait indiqué le ministre de la Culture en décembre dernier.

Coup-franc direct

Les clubs trouveront-ils à redire ?

Par Mahfoud M.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, a décidé de passer à l'acte et réglementer la situation des clubs professionnels qui «dilapident» des millions de DA dans des salaires faramineux accordés aux joueurs avant de se plaindre ensuite des difficultés à gérer leurs clubs tout en demandant des aides publiques et des subventions des entreprises étatiques. Logiquement, ils devraient se réjouir du fait que la Fédération ait trouvé une solution en réduisant les effectifs à seulement 22 joueurs au lieu de 25, ce qui leur permettra de réduire la masse salariale. D'autant plus qu'ils se plaignent du fait qu'ils ne peuvent pas payer tout le monde avec ces salaires qui augmentent à chaque fois et que les exigences des joueurs ne s'arrêtent pas. Il faut savoir que bon nombre de joueurs ont recours, systématiquement à la Commission de règlement des litiges pour demander une solution à leurs problèmes financiers avec leurs clubs. Avec cette nouvelle réglementation, cela s'annonce en faveur des dirigeants de clubs. Faut-il s'attendre à une opposition quand même de certains dirigeants sous prétexte qu'ils ont besoin d'un nombre plus important de joueurs au cas où il y aurait de nombreux blessés ? En fait oui, certains souhaitent que la confusion demeure car ils trouvent leurs comptes.

M. M.

CAN 2016 de handball

Les Verts qualifiés pour les quarts

LA SÉLECTION algérienne de handball, logique vainqueur de son homologue camerounaise (34-27), lundi au Caire lors de la 4^e journée de la coupe d'Afrique des nations-2016 messieurs (CAN-2016), a, sans surprise, poinçonné son billet pour les quarts de finale, prévus à partir de mercredi. Comme il fallait s'y attendre, les Verts ont enchaîné un troisième succès de rang dans le groupe A après ceux enregistrés face au Gabon (35-24) et au Maroc (27-22) contre une défaite lors du match d'ouverture devant l'Egypte (22-18). «Gagner sans se blesser» contre une athlétique équipe camerounaise, c'est ce que ne cessait de répéter le sélectionneur algérien Salah Bouchecriou à la veille de cette rencontre. C'est peine perdue puisque Sassi Boulitfi, déjà diminué physiquement avant le début du tournoi, a quitté prématurément ses coéquipiers dont la production a été suivie depuis les tribunes par le gardien titulaire Abdallah Benmenni, «out» pour le reste de la compétition en raison d'une méchante blessure à un genou contractée contre le Maroc. Sans vraiment élever leur niveau de jeu, les Verts ont dominé des Camerounais qui abusaient d'anti-jeu, ce qui leur a coûté plusieurs exclusions pour deux minutes et même un carton rouge récolté par Enoch Lancelot. Après avoir fait cavalier seul durant la majeure partie du premier half (7-1, 9-2, 12-5), le Sept algérien a lâché prise pour subir le retour du Cameroun qui réduit l'écart à cinq buts (16-11) à mi-temps. Au retour des vestiaires, les hommes d'Honoré Komguem restaient accrochés, profitant des lacunes de la défense algérienne pas toujours rassurante devant le «revenant» Adel Bousmal qui «profite» de la blessure de Benmenni pour retrouver sa place dans la cage algérienne après avoir suivi les trois premiers matchs des tribunes, lui qui était réserviste derrière les deux portiers du GS Pétroliers, Benmenni et Ghodbane Khelifa. Les Camerounais réussissent même à revenir à 26-23, avant de subir un coup de rein des Algériens juste avant la fin de la rencontre qui se termine sur le score de 34-27.



Sports collectifs (handball-basketball-volleyball)

Les clubs menacent de boycotter

LES CLUBS des champions nationaux de basket-ball, de volley-ball et de handball ont menacé de boycotter le prochain week-end sportif, en guise de contestation à l'article 6 du décret exécutif N° 15-74 du 26 février 2015, a indiqué le président de la section de basket-ball du NA Hussein Dey, Djamel Benalioua, porte-parole des clubs contestataires. «Une réunion de réflexion s'est tenue lundi entre les responsables de clubs pour aborder cet article. A l'issue de ce rendez-vous, nous avons décidé de demander audience auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports pour réclamer la suppression ou le

gel de cet article. Dans le cas où nos doléances ne seront pas acceptées, il y a un risque de boycotter la prochaine journée des différentes disciplines, prévue ce week-end», a précisé le même responsable. Ledit article, applicable à partir de février prochain, prévoit des sanctions pénales contre chaque responsable de club qui verserait des indemnités à un athlète. «La plupart des athlètes sont des étudiants et ces indemnités leur permettent de subvenir à leurs besoins. Avec cet article, beaucoup d'athlètes qui sont les acteurs concernés, vont arrêter leur carrière», a regretté Benalioua.

Ligue 1 Mobilis La FAF remet de l'ordre dans les effectifs

La Fédération algérienne de football a décidé de remettre de l'ordre dans les effectifs des clubs de Ligue 1 Mobilis, en préconisant la restriction du nombre de licences délivrées aux clubs à 22 au lieu de 25 comme c'est le cas pour le moment.

Par Mahfoud M.

Cette décision a été prise lors de la réunion qu'a tenue le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, avec les présidents des clubs de l'élite. Cela devrait permettre la réduction de la masse salariale des joueurs étant donné que ces entités qui sont passées en SSPA souffraient énormément de ce problème récurrent d'argent et avaient à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme pour espérer régler cet épineux obstacle. Par ailleurs, le président de la FAF a demandé à tous les clubs de régler les arriérés de cotisations auprès de la CNAS (ndlr, Caisse nationale des assurances sociales), surtout que les joueurs se plaignaient du fait qu'on défalquait de leurs salaires ces soi-disant redevances sans pour autant être assurés car finalement ils se débrouillent comme ils peuvent pour les soins en cas de blessures. Aussi, l'employeur est désormais obligé de prélever l'IRG (ndlr, impôt sur le revenu global) sur le salaire du joueur, ce qui contribuerait à la baisse sensible

Raouraoua intervient dans la gestion des clubs pro



des salaires qui avaient atteint des pics importants et des sommets inexplicables. Sur un autre plan, il a été décidé de remettre aussi de l'ordre dans les transactions qui concernent les joueurs émigrés qui devront dorénavant être réglementées. On fixera la limite d'âge pour le recrutement de ces joueurs à 27 ans, alors qu'actuellement il n'y a aucune limite. La FAF s'inquiète du recours systé-

matique des clubs de Ligues 1 et 2 vers les services de ces joueurs ayant fait leurs classes dans les divisions inférieures dans l'Hexagone, au détriment des joueurs du cru qui sont carrément poussés vers la porte. La FAF semble, ainsi, décidée à remettre de l'ordre dans ces transactions concernant les clubs professionnels où l'anarchie règne en maître.

M. M.

Equipe nationale A' de football/préparation

24 joueurs convoqués du 1^{er} au 3 février

Le sélectionneur de l'équipe algérienne des joueurs locaux (A'), le Français Christian Gourcuff, a convoqué 24 joueurs pour un stage de préparation au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), a indiqué lundi l'instance fédérale sur son site. Quatre joueurs de l'USM Alger sont convoqués pour ce regroupement de la sélection nationale (A'). Il s'agit des défenseurs Hocine Benayada, Nacer-Eddine Khoualed et Brahim Boudebouda ainsi que le milieu de terrain Hamza Koudri. La sélection des joueurs locaux ne s'est plus regroupée depuis la fin de la saison dernière. Elle n'avait pas participé aux éliminatoires du Championnat d'Afrique des

locaux (CHAN-2016) dont la phase finale se déroule actuellement au Rwanda, en raison d'une suspension que lui a infligée la Confédération africaine de la discipline. Une sanction causée par le forfait des Verts face à la Libye dans les qualifications du CHAN-2014. Outre son désir de renforcer l'équipe nationale première par des joueurs du cru, Gourcuff entame pour la circonstance la préparation des éliminatoires du CHAN-2018.

Les joueurs convoqués :
Gardiens : Asselah Malik (CRB), Khedairia Sofiane (ESS)
Défenseurs : Hachoud Abderrahman (MCA), Ziti Mohamed Khoutir (JSK),

Khoualed Nacereddine (USMA), Arroussi Said Kheireddine (ESS), Benayada Hocine (USMA), Naamani Mohamed (ASO), Boudebouda Brahim (USMA), Zeghdane Toufik (MCA).
Milieux : Aouadj Sidahmed (MCA), Aayah Said (JSS), Ait Ouamar Hamza (USMH), Haddad Fouad (DRBT), Karaoui Amir (MCA), Niati Belkacem (CRB), Bendebka Sofiane (NAHD), Koudri Hamza (USMA).
Attaquants: Gourmi Khaled (MCA), Sayoud Amir (DRBT), Boulaouidet Mohamed (JSK), Nekache Hichem (CRB), Belkheir Abdouner (JSS), Moussi Abdeslam (MCO)

MC Alger

Kherredine Merzougui suspendu quatre ans

L'attaquant du MC Alger (Ligue 1 professionnelle de football), Kherredine Merzougui, contrôlé positif lors du derby algérois face à l'USM Alger (0-0) comptant pour la 11^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, a été suspendu quatre ans, a indiqué lundi la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP). Suspendu provisoirement pour consommation de produits prohibés, la commission a finalement prononcé une suspension de quatre ans à l'encontre de l'attaquant du MC Alger de toute activité liée au football à compter

du 21 janvier 2016, conformément au règlement anti-dopage en vigueur de la FIFA, précise la même source. Merzougui a été contrôlé positif après avoir consommé de la méthylhexamine, un stimulant spécifiquement interdit en compétition (section S6.b de la liste des interdictions). Cette substance entre dans la composition de certains décongestionnants nasaux et dans celle de certains compléments alimentaires permettant de réguler le poids. Par ailleurs, la commission de discipline a infligé quatre matchs à huis clos dont deux avec sursis pour le MC

Alger suite aux incidents qui se sont produits lors de sa rencontre face au RC Relizane (1-0), disputée samedi dernier pour le compte de la 17^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis. Le MC Alger a également écopé d'une amende de 200 000 DA. Un match à huis clos a été également prononcé contre l'ES Sétif et la JSM Skikda pour «jet de projectiles», lors de leurs dernières rencontres pour le compte de la 17^e journée du championnat de Ligues 1 et 2 Mobilis. Les deux équipes ont été en outre sanctionnées de 200 000 DA d'amende.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Ligue 1/Plafonnement des salaires

Un million de dinars applicable à partir de la saison 2016-2017

LES PRÉSIDENTS des clubs de la Ligue 1 professionnelle, réunis lundi avec le patron de la Fédération algérienne de football (FAF) Mohamed Raouraoua, ont décidé à l'unanimité de plafonner les salaires des joueurs à hauteur d'un million de dinars, applicable à partir de la saison 2016-2017, a appris l'APS hier auprès du président du RC Arbaâ, Djamel Amani. «Au cours de cette réunion, nous nous sommes entendus sur un plafonnement des salaires à hauteur d'un million de dinars. Les clubs seront ainsi appelés à appliquer cette décision à partir de la saison prochaine. Il était temps de trouver une solution à ce problème épineux», a affirmé à l'APS Amani, porte-parole des clubs. Au cours de ladite réunion, à laquelle ont pris part l'ensemble des représentants des 16 clubs composant l'élite du football national, Raouraoua s'est attardé sur «les gros salaires» accordés aux joueurs, «qui restent la source des problèmes financiers touchant les clubs», selon Amani. «Fini le temps où le joueur touche 200 ou 300 millions de centimes. Les clubs seront ainsi

appelés à rationaliser leurs dépenses», a ajouté Amani qui prédit que «certains clubs vont certainement user d'autres moyens, illégaux, pour verser à leurs joueurs des salaires dépassant un million de dinars». La FAF a décidé en 2014 de plafonner les salaires des joueurs professionnels des Ligues 1 et 2 professionnelles, mais sans que cette décision ne soit appliquée sur le terrain. «Cette mesure va certainement permettre aux clubs de souffler un peu et surtout de revoir à la baisse leur masse salariale», a souligné Amani, qui s'est réjoui de l'accord trouvé avec la CNAS (ndlr, Caisse nationale des assurances sociales) où un barème sera élaboré pour que chaque club puisse s'acquitter de ses obligations envers cet organisme. Parmi les autres points abordés au cours de cette réunion, qualifiée d'«importante», il a été question également d'imposer une limite d'âge (27 ans) pour le transfert des joueurs franco-algériens. Enfin, le nombre de licences par club sera réduit à 22 au lieu de 25, et cela à partir de la saison prochaine. **Racim S.**

«Confection des dictionnaires monolingues amazighs»

Un comité d'organisation installé par le wali

LE WALI de Béjaïa, Oued Salah Zitouni, a installé un comité d'organisation du colloque international sur la «Confection de dictionnaires monolingues amazighs» qui se tiendra du 12 au 14 mars prochain à Béjaïa à l'initiative du Haut-Commissariat à l'amazighité, annonce la cellule de communication de la wilaya. Ce comité est présidé par le wali lui-même. Cette rencontre scientifique qui réunira une vingtaine de conférenciers

venant de différentes universités du pays et de l'étranger, apportera un éclairage théorique et méthodologique nécessaire à la confection de dictionnaires. Le choix de l'organiser à Béjaïa n'est pas fortuit. «Ce colloque s'inscrit dans le sillage de la constitutionnalisation de tamazight comme langue nationale et officielle tel que mentionné dans le projet de la nouvelle Constitution», souligne-t-on. **H. C.**

Ililtène (Tizi Ouzou)

Des habitants de Zounga ferment la mairie

LA MAIRIE d'Ililtène (70 km au sud-est de la wilaya de Tizi Ouzou) a été fermée, hier, par des habitants du village Zounga pour exprimer plusieurs revendications inhérentes à leur vécu quotidien. L'action des villageois est intervenue après épuisement de toutes les autres voies pour tenter de se faire entendre auprès des autorités. Parmi les problèmes posés par les protestataires figurent des travaux d'assainissement du village mitoyen au réservoir d'eau potable depuis lequel Zounga est alimenté, d'autant plus que des cas d'intoxication ont été signalés il y a quelques temps. La levée du gel qui frappe une aide de 4 millions de dinars octroyée par les services de la wilaya afin de prendre en charge des travaux

d'extension d'une maison de jeunes et l'affectation d'un rétrochargeur remporté par ce village comme premier prix du concours de l'Assemblée populaire de wilaya du village le plus propre en 2013. Selon Nait Abdelaziz, président du comité du village Zounga, l'action sera poursuivie jusqu'à satisfaction des revendications. Le maire d'Ililtène, Ouramdane Azoug, a qualifié les revendications des villageois d'illégitimes, avançant des arguments liés à la réglementation concernant l'affectation du rétrochargeur et de l'extension de la maison de jeunes, alors que les travaux d'assainissement relèveraient de la compétence des services de l'hydraulique de la wilaya. **Hamid M.**

CE QUI ATTEND LES ALGÉRIENS EN 2016



Djalou@hotmail.com

Licences d'importation

Le dispositif permettra d'endiguer le monopole

■ L'Etat est déterminé à rationaliser et «nettoyer» les opérations d'importation.

Par Meriem Benchaouia

Le ministère du Commerce estime que l'introduction des licences d'importation contribuera à assainir le marché en assurant sa transparence, autant pour ce qui concerne la qualité que la conformité des produits importés. Aussi mettre fin à la situation de monopole, par le biais de laquelle des personnes détiennent des positions dominantes sur un ou plusieurs produits. C'est du moins ce que laissait entendre hier le directeur général du commerce extérieur auprès du ministère du Commerce, Lyes Ferroukhi, qui a expliqué, sur les ondes de la Radio nationale que permettre à des consommateurs d'avoir le libre choix des produits qu'ils entendent acquérir, provoque en même temps un état de concurrence déloyale au sein des opérateurs économiques. Selon lui, l'introduction récente de licences d'importation va contribuer à mettre un terme à cet état de fait, ajoutant que celles-ci seront délivrées par une commission interministérielle, chargée de fixer les contingents, «sans discrimination et en toute transparence». Il tient à préciser, d'autre part, que ce n'est pas sur la base d'un jugement qu'il est possible d'avancer qu'un agent économique est en situation de monopole, mais seulement par la lec-

ture de chiffres avérés. L'invité a signalé que la limitation des importations de certains produits, durant les 11 premiers mois de l'année 2015, avait déjà permis de réduire d'environ 7 milliards de dollars le déficit de la balance des paiements. «Le déficit enregistré va être réduit. C'est certain. L'ensemble des licences pourrait nous permettre une réduction de 6 à 7 milliards de dollars à la fin de l'année 2016. L'année écoulée, les différentes mesures du gouvernement ont permis d'économiser également environ 7 milliards de dollars. Cette économie n'est pas seulement le fruit de restrictions prises par le ministère du Commerce, c'est un ensemble de factures qui a concouru à cette réduction, y compris la dévaluation du dinar», a-t-il dit. Par ailleurs, un comité interministériel sera installé pour gérer la répartition des contingents soumis à la licence d'importation. «Cette répartition en principe doit s'effectuer sur la base des courants d'échanges traditionnels, c'est-à-dire voir pour chaque demandeur ses importations des trois années précédentes, mais aussi on prend le contingent et on essaye de répartir sur l'ensemble des demandes», a-t-il fait savoir. Faisant état de l'introduction d'un système de quotas pour certaines marchandises précédemment importées, il cite les véhicules destinés au transport des

personnes et à celui des marchandises, dont le nombre, indique-t-il, a été fixé à 152 000 unités. Figurent également le rond à béton, dont le volume à importer a été fixé à 2 millions de tonnes contre 3 millions précédemment et le ciment dont les quantités acquises sur les marchés étrangers ont été ramenées de 1,5 million de tonnes à 1 million de tonnes. Rappelant qu'une autre série d'article est sur le point de faire l'objet de la délivrance préalable de licences d'importation, le représentant du ministère du Commerce assure que le déficit concernant certains des produits cités plus haut pourrait largement être compensé par la production nationale. **M. B.**

Tadmait Une femme mortellement heurtée par un véhicule

UNE DAME âgée de 62 ans a été mortellement heurtée par un chauffard avant-hier sur la RN12 à hauteur de la commune de Tadmait (17 km à l'ouest de Tizi Ouzou). Selon les précisions fournies par la Protection civile, il était 15 heures quand le drame s'est produit. La décapitée mortelle de la victime M. Malha a été transférée à la morgue du CHU de Tizi Ouzou. **H.M.**